



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
26.01.2005 Bulletin 2005/04

(51) Int Cl.7: **A45D 33/20**

(21) Numéro de dépôt: **04291573.6**

(22) Date de dépôt: **22.06.2004**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(72) Inventeur: **Habatjou, Jacques**
59400 Cambrai (FR)

(74) Mandataire: **Schmit, Charlotte**
L'OREAL - D.I.P.I.
25-29 Quai Aulagnier
92600 Asnières (FR)

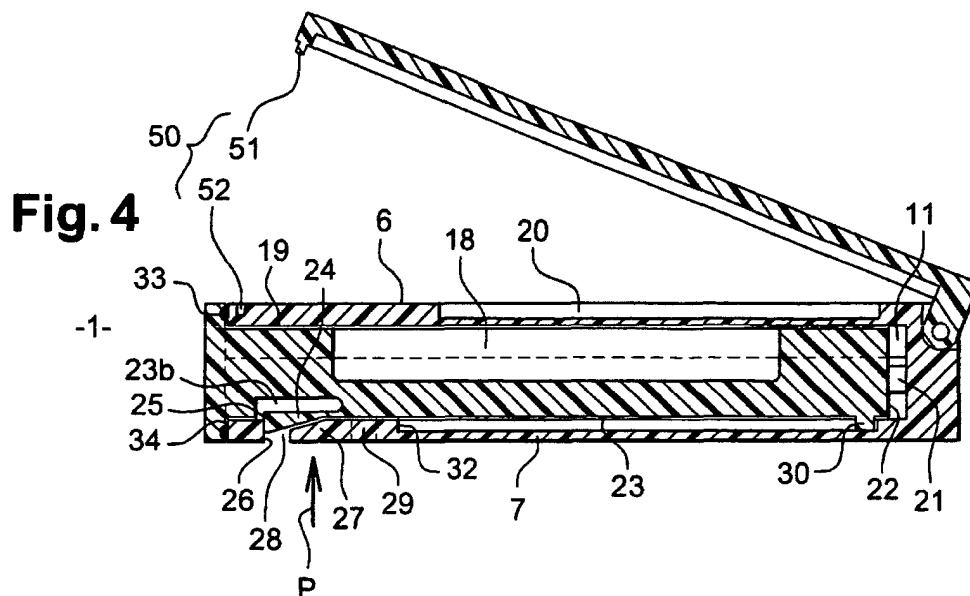
(30) Priorité: **23.07.2003 FR 0308995**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(54) **Boîtier cosmétique à tiroir éjectable**

(57) Boîtier cosmétique (1) comportant un corps ; un couvercle articulé sur le corps, un tiroir (8) coulissant dans un logement (3) délimité par l'un ou l'autre dudit corps ou dudit couvercle, un organe de fermeture (24) permettant de maintenir le tiroir en position fermée dans

son logement, un moyen d'actionnement (27) pour provoquer l'ouverture du tiroir sous l'effet d'une force de rappel élastique générée par au moins un organe formant ressort (21) solidaire du tiroir, et tel que l'ouverture du tiroir relativement à son logement est indépendante de l'ouverture du couvercle relativement au corps.



Description

[0001] La présente invention a pour objet un boîtier cosmétique muni d'un tiroir coulissant. Elle trouve plus particulièrement son utilisation pour le conditionnement dans un espace très réduit de tout le nécessaire pour l'application précise de fard à joue, de fard à paupière, de poudre ou de tous autres types de produit de maquillage. L'intérêt de ce boîtier est de bénéficier d'un moyen simple pour conférer une ouverture assistée au tiroir, et par ailleurs une grande ergonomie d'utilisation. Le boîtier présente par ailleurs un faible encombrement lorsqu'il est refermé.

[0002] Dans l'état de la technique, on connaît un boîtier à tiroir coulissant de l'enseignement du document FR-B-707,361. Ce boîtier rudimentaire comporte un logement à l'intérieur duquel coulisse le tiroir, une sortie du tiroir de son logement étant facilitée par la présence de ressorts hélicoïdaux entre un fond du logement et un fond du tiroir.

[0003] Pour permettre alors le maintien du tiroir dans son logement, le boîtier comporte un moyen de verrouillage externe formé par un crochet monté rotatif au niveau d'une bordure d'une face inférieure du boîtier. Pour maintenir le tiroir en position fermée, le crochet doit être basculé de manière à venir coopérer avec une face supérieure du boîtier, et présenter ainsi une tige en travers de l'ouverture par laquelle le tiroir coulisse. Dans cette position du crochet, étant donné la position de la tige, le tiroir est nécessairement enfoncé dans son logement et les ressorts disposés entre le fond du logement et le fond du tiroir sont alors comprimés.

[0004] Le moyen de verrouillage de ce type de boîtier pose des problèmes. Notamment le crochet, obtenu directement de par une forme donnée à un fil de fer, forme un moyen de verrouillage difficile à manoeuvrer. L'utilisateur risque de s'enfoncer l'extrémité du crochet sous les ongles en essayant de le défaire de sa position fermée. De plus, le crochet est libre en rotation quand le tiroir est ouvert, il risque alors de venir se prendre dans un vêtement et le produit risque alors d'être renversé sur le sol ou sur ledit vêtement. Enfin, le moyen de fixation du crochet étant présenté sur la face inférieure du boîtier, un positionnement stable du boîtier devient impossible par cette face inférieure sur un plan, d'autant plus lorsque le tiroir est ouvert.

[0005] De plus, les ressorts prévus dans les boîtiers selon le document FR-B-707,361, étant libres, s'ils sont réalisés en métal, dans le cas où le boîtier est lui réalisé dans un matériau plastique, les frottements entre les deux pièces peuvent entraîner une détérioration à long terme du boîtier.

[0006] Enfin l'art antérieur et notamment le document US-5,054,505 enseignent de présenter le ressort sur un des bords du logement. Un logement d'un tel boîtier est alors plus complexe à réaliser.

[0007] Par ailleurs le positionnement du miroir tel qu'indiqué dans ce document pose problème, car l'ac-

cès au miroir impose d'ouvrir le tiroir, alors qu'aucun produit cosmétique peut n'être désiré à ce moment là. De plus, le miroir étant présenté en vis-à-vis du produit, le miroir n'est jamais complètement net. Pour éviter de salir ce miroir avec le produit contenu dans le tiroir, il faut prévoir une interface supplémentaire entre le produit et le miroir.

[0008] Enfin la présence du moyen d'ouverture assistée doit néanmoins prévenir la dissociation du tiroir de son logement.

[0009] Le boîtier selon l'invention propose un boîtier simple, économique à réaliser et résolvant en tout ou partie les problèmes énoncés ci-dessus.

[0010] L'invention a pour objet un boîtier cosmétique comportant :

- i) un corps ;
- ii) un couvercle articulé sur le corps,
- iii) un tiroir (8) coulissant dans un logement (3) délimité par l'un ou l'autre dudit corps ou dudit couvercle,
- iv) un organe de fermeture permettant de maintenir le tiroir en position fermée dans son logement,
- v) un moyen d'actionnement pour provoquer l'ouverture du tiroir sous l'effet d'une force de rappel élastique générée par au moins un organe formant ressort solidaire du tiroir, et tel que l'ouverture du tiroir relativement à son logement est indépendante de l'ouverture du couvercle relativement au corps.

[0011] Par force de rappel élastique on entend toute force qui tend à ramener un organe formant ressort vers sa position d'équilibre.

[0012] Avantageusement, l'organe formant ressort est solidaire d'un panneau arrière du tiroir. Par solidaire, on entend que le ressort est fixé au tiroir. Dans ce cas, il peut venir en appui, en position fermée, contre un fond du logement opposé à une ouverture de ce logement via laquelle le tiroir émerge lorsqu'il est en position ouverte.

[0013] Par exemple, l'organe formant ressort comporte au moins une languette flexible élastiquement comprimée dans la position fermée du tiroir. Plus particulièrement, il en comporte deux, de manière à pouvoir homogénéiser la force de translation qui est impliquée au tiroir lorsque le moyen d'actionnement débloque l'organe de fermeture.

[0014] De préférence, les languettes sont rapportées sur le tiroir. Alternativement, elles peuvent être obtenues de moulage avec le tiroir, par exemple par injection. Le ressort et le tiroir sont alors monolithiques.

[0015] Par exemple, l'organe de fermeture est formé par une première partie solidaire du tiroir, et destinée à coopérer avec une seconde partie présentée par celui du corps ou du couvercle délimitant ledit logement. Cette coopération se fait de préférence sans dépasser hors dudit corps ou dudit couvercle délimitant le logement. La seconde partie s'inscrit alors dans le profil extérieur

du corps ou du logement sans former localement une excroissance.

[0016] Notamment, l'organe de fermeture peut former un moyen de verrouillage élastique interne présentant une languette élastiquement déformable, un ergot de cette languette dépassant d'une face du tiroir pour coopérer avec un renforcement du logement. De préférence, le renforcement du logement est alors réalisé de manière à former une fenêtre dans l'épaisseur d'une des faces du corps ou du couvercle délimitant ce logement. Cette fenêtre fournit un autre accès entre l'intérieur et l'extérieur du logement. Un actionnement de l'organe de fermeture est notamment permis depuis cette fenêtre.

[0017] Dans ce cas, et de préférence, le moyen d'actionnement est externe et forme une palette définie dans l'épaisseur d'une face du boîtier, et en communication avec l'intérieur du logement. Cette palette est élastiquement déformable, et s'étend par exemple dans la fenêtre définie ci-dessus, de manière à pouvoir venir en appui contre l'organe de fermeture interne de manière à le désengager du renforcement du logement.

[0018] En complément, une paroi intérieure du logement forme un rail coopérant avec une butée du tiroir pour empêcher la sortie complète du tiroir hors de son logement.

[0019] Avantageusement, le tiroir comporte des excroissances latérales coulissant dans des rainures de guidage prévues sur des parois du logement.

[0020] Selon un mode de réalisation préféré, le tiroir comporte au moins un évidement pour y recevoir un applicateur cosmétique, ou un produit cosmétique, le produit cosmétique étant alors éventuellement présenté dans une coupelle.

[0021] En outre, le couvercle peut être articulé relativement à une face, par exemple une face supérieure du corps. Par exemple, un miroir peut être présenté sur une face de ce couvercle. Notamment, le couvercle peut être articulé à une première extrémité du corps, de préférence opposée à l'extrémité présentant l'ouverture depuis laquelle le tiroir sort de son logement. Que le couvercle soit ouvert ou non, on peut prendre le boîtier dans la main de manière à former une pince, et placer au moins un doigt en regard du moyen d'actionnement externe pour désengager, par enfoncement, l'organe de fermeture du renforcement du logement et permettre la sortie du tiroir.

[0022] Pour augmenter les zones de stockage pour conditionner un applicateur ou un produit supplémentaire dans un tel boîtier, la face du corps contre laquelle vient se rabattre le couvercle, peut comporter au moins un deuxième évidement pour recevoir ces produits ou ces applicateurs. Le deuxième évidement peut alors être sélectivement obturé par le couvercle articulé.

[0023] De préférence, le tiroir comporte un joint sur sa face avant de manière à assurer la fermeture étanche du logement lorsque le tiroir est en position fermée. Ce joint est comprimé entre un pourtour de l'ouverture et la face avant du tiroir en position fermée du tiroir dans le

boîtier.

[0024] Par exemple, le boîtier est réalisé en résine thermoplastique, expansée ou non, par exemple à partir de dérivés acryliques, cellulosiques, amides, carbonatés, styréniques, éthyléniques, vinyliques ou oléfiniques.

[0025] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui suit et à l'examen des figures qui l'accompagnent. Celles-ci ne sont présentées qu'à titre indicatif et nullement limitatif de l'invention. Les figures montrent :

- Figure 1 : une vue en perspective d'un boîtier selon l'invention en position ouverte ;
- Figure 2 : une vue éclatée d'un boîtier selon l'invention ;
- Figure 3 : une vue de dessous d'un boîtier selon l'invention ; et
- Figure 4 : une vue en coupe transversale d'un boîtier selon l'invention en position fermée.

[0026] La figure 1 montre un boîtier 1 selon l'invention. Selon le mode de réalisation représenté, le boîtier 1 comporte un corps 2 de forme sensiblement parallélépipédique, le corps 2 comportant un logement 3. Le logement 3 débouche par une ouverture 4 au niveau d'une face latérale 5 du corps 2. De préférence cette face latérale 5 est de la plus petite dimension. En effet, le corps 2 comporte une face supérieure 6 et une face inférieure 7 toutes deux rectangulaires, ces faces 6 et 7 étant de plus grande superficie comparativement aux surfaces représentées par les faces latérales et notamment la face latérale 5. Par exemple, le logement 3 est défini de manière longitudinale dans le corps 2, de telle sorte que la face latérale 5 soit orthogonale à un axe d'allongement principal du boîtier.

[0027] Un tiroir 8 coulisse dans le logement 3. Le tiroir 8 comporte un panneau avant 9, destiné à venir s'appliquer, en position fermée, contre la face latérale 5. Pour faciliter le déplacement du tiroir 8 dans le logement 3, le tiroir 8 comporte une échancrure longitudinale 10, ou excroissance latérale, destinée à coopérer avec une rainure de guidage complémentaire 11, Figure 2. La rainure de guidage 11 est prévue sur au moins une des parois intérieures du logement 3, et de préférence le long de deux parois intérieures parallèles entre elles et bordant de part et d'autre le tiroir 8. La forme de l'échancrure 10 et de la rainure 11 peuvent permettre de n'autoriser qu'une seule manière d'insérer le tiroir 8 dans le logement 3.

[0028] De plus, selon ce mode de réalisation, le boîtier 1 comporte un couvercle 12 articulé pivotant autour d'un axe 13 au niveau d'une bordure 14 de la face supérieure 6. Dans ce cas, le couvercle 12 peut présenter un miroir 15 disposé de telle sorte que lorsque le couvercle 12 est rabattu sur la face supérieure 6, le miroir 15 soit plaqué contre cette face supérieure 6. La face supérieure 6 correspond à la face orientée vers le haut lorsque le tiroir 8 est sorti et que la coupelle présentée

dans ce tiroir 8 est également orientée vers le haut pour permettre le prélèvement du produit contenu dans le tiroir 8. Alternativement, on peut prévoir le couvercle articulé au niveau de la face inférieure 7.

[0029] De préférence, la bordure 14 est opposée à une bordure 17 délimitant l'un des côtés de la face latérale 5 au niveau de laquelle est définie l'ouverture 4. Cette disposition, comme il sera expliqué par la suite est avantageuse, dans la mesure où un organe de fermeture interne du tiroir et un moyen d'actionnement externe de cet organe de fermeture interne sont préférentiellement disposés du côté de la bordure 17 à l'opposé de la zone d'articulation 13. Le moyen d'actionnement étant destiné à être soumis à une pression manuelle pour déverrouiller l'organe de fermeture et ainsi libérer le tiroir 8, cette pression ne risque donc pas d'endommager l'articulation du couvercle 12.

[0030] Lorsque le couvercle 12 est rabattu contre la face supérieure 6, il est dit en position fermée, et le maintien de cette position est obtenu par un moyen de fermeture 50 simple et indépendant. Ce moyen de fermeture 50 comporte par exemple un picot 51 prévu pour être inséré en force dans un orifice 52, le picot 51 et l'orifice 52 étant respectivement prévus en correspondance sur l'un du couvercle ou de la face supérieure 6 et l'autre de la face supérieure 6 et du couvercle 12.

[0031] Dans l'exemple présenté, le moyen de fermeture 50 est constitué par le picot 51 présenté sur le couvercle 12 et destiné à être inséré en force dans l'orifice complémentaire 52 présenté du côté de la face supérieure 6. L'orifice 52 ne traverse pas l'épaisseur de la face supérieure 6, de telle sorte que l'engagement du picot 51 dans cet orifice 52 ne conduit pas le picot 51 à dépasser dans le logement 3. Le moyen de fermeture 50 n'interfère donc pas avec les déplacements du tiroir 8 dans son logement. Le moyen de fermeture 50 du couvercle 12 est donc indépendant du moyen d'actionnement externe de l'organe de fermeture interne permettant de maintenir le tiroir 8 en position fermée dans le logement 3.

[0032] En effet, l'utilisateur peut amener le couvercle d'une position fermée à une position ouverte, à savoir dans une position telle que le couvercle n'est plus accolé contre le corps, en dégageant le picot 51 de son orifice 52, sans actionner pour autant ledit moyen d'actionnement externe. Les deux moyens sont indépendants. Pour ouvrir le couvercle, l'utilisateur saisit de préférence dans une main les bordures latérales du corps 2 définies entre les faces 6 et 7, et saisit avec son autre main les bordures latérales en correspondance du couvercle 12 en vue de les écarter respectivement l'un de l'autre en suivant le mouvement de rotation imposé par l'articulation 13. En saisissant ainsi le boîtier, l'utilisateur ne risque pas de venir actionner ledit moyen d'actionnement externe présenté sur la face inférieure 7.

[0033] Le picot 51 est de préférence présenté du côté opposé à la bordure 14 au niveau de laquelle l'axe 13 est monté pivotant. En variante, le couvercle 12 peut

être maintenu rabattu contre cette face supérieure 6 par tout autre type de moyen de verrouillage indépendant du moyen d'actionnement externe du tiroir 8.

[0034] Le boîtier 1 étant un boîtier cosmétique, le tiroir 8 comporte un premier évidement 18 pour y présenter un produit cosmétique ou un article cosmétique tel qu'une houppette ou un pinceau. L'évidement 18 est défini au niveau d'une face supérieure 19 du tiroir, cette face 19 du tiroir étant la plus proche de la face supérieure 6 du boîtier. Cette même face supérieure 6 comporte également, dans l'exemple représenté, un deuxième évidement 20 pour y stocker un autre produit cosmétique et ou un autre article cosmétique.

[0035] L'accès au premier évidement 18 est facilité par un moyen d'ouverture assistée du tiroir 8. En effet, le tiroir 8 comporte des moyens ressort 21, ici constitués par deux lames courbes 21 a et 21 b, s'étendant au niveau d'un panneau arrière 22, opposé au panneau avant 9. Les lames courbes 21a et 21b sont élastiquement déformables, et sont comprimées contre un fond du logement 3, lorsque le tiroir 8 est en position fermée, c'est à dire enfoncé dans le logement 3 au point que le panneau avant 9 est plaqué contre la face latérale 5. Le fond du logement contre lequel s'appuient les moyens ressorts est opposé à la face latérale 5 présentant l'ouverture 4.

[0036] Les lames courbes 21a et 21b sont par exemple rapportées sur la face arrière 22 du tiroir 8, ou bien obtenues directement de moulage, par exemple par injection. Les lames sont ici présentées de manière à ce que leurs extrémités libres respectives sont présentées au niveau d'une zone médiane de la face arrière 22. En l'occurrence, dans le cas où les moyens ressorts sont obtenus de moulage, on réalise le tiroir en POM (poly (oxyméthylène)).

[0037] Ainsi lorsque le tiroir 8 est libéré de sa position fermée, celui-ci est au moins en partie éjecté hors du logement 3. Dans le cas où les moyens ressorts 21 sont faiblement comprimés depuis cette position fermée, ou dans le cas où leur force est plus faible, alors ces moyens ressorts 21 permettent seulement un amorçage de l'ouverture du tiroir 8.

[0038] Du fait de la présence de ces moyens d'éjection du tiroir 8, pour le maintenir en position fermée, le tiroir 8 comporte, au niveau d'une face inférieure 23, un organe de fermeture matérialisé par une languette de verrouillage 24. Cette languette 24 est élastiquement déformable, et comporte un ergot 25 pour venir coopérer avec un renforcement 26 présenté au niveau d'une paroi intérieure du logement 3. La languette 24 étant présentée par le tiroir 8, cet organe de fermeture est disposé complètement à l'intérieur du logement 3 dans la position fermée. Pour permettre de déverrouiller le tiroir 8 de sa position fermée depuis le pourtour extérieur du boîtier 1, le renforcement 26 correspond de préférence à un rebord d'une fenêtre 28 formée dans l'épaisseur de la face inférieure 7 du corps 2.

[0039] Ainsi, l'ergot 25 de la languette 24 peut être

repoussé, depuis le pourtour extérieur de cette face inférieure 7, par le biais d'un moyen d'actionnement externe 27. Le moyen d'actionnement externe 27 forme une palette élastiquement déformable définie dans la fenêtre 28. La palette 27 est rattachée par une bande fine 29 à l'une des bordures de la fenêtre 28. Cette bande fine 29 constitue une zone de flexion préférentielle, de manière à permettre au moins un léger enfoncement de la palette 27 relativement à un plan formé par le pourtour extérieur de la face inférieure 7.

[0040] L'enfoncement de cette palette 27 peut être obtenue par une pression manuelle, représentée par la flèche P sur la figure 4, et qui est de préférence appliquée orthogonalement à la face inférieure 7. De préférence lorsqu'on saisit le boîtier en vue d'ouvrir le tiroir 8, on dispose une main en forme de pince, telle que le pouce vient exercer la pression requise sur la palette 27, les autres doigts restant appuyés au niveau de la face supérieure 6, ou sur le couvercle 12 si ce dernier est refermé.

[0041] En position fermée du tiroir 8, dans la mesure où la languette 24 est bloquée par le renforcement 26 de la fenêtre 28, la palette 27 est nécessairement en vis-à-vis de la languette 24. Lorsqu'on enfonce la palette 27, celle-ci vient en appui sur la languette 24, et cette languette 24 s'enfonce respectivement et relativement à un plan de la face inférieure 23 du tiroir 8. En effet, en position de repos, la languette 24 s'étend au-dessus d'un creux 23b formé dans la face inférieure 23 et dans lequel elle peut être repoussée.

[0042] L'enfoncement de la languette 24 dans le creux 23b, obtenu par le biais de la palette 27, entraîne un désengagement entre l'ergot 25 et le rebord 26. La sortie du tiroir 8 n'est alors plus empêchée. Et elle est de plus favorisée par la décompression des moyens ressort 21 qui poussent alors le tiroir 8 hors de son logement 3.

[0043] Pour avoir un accès à l'intégralité du deuxième évidement 20, on place la face inférieure 7 dans la paume, et à l'aide de l'autre main on tire sur le tiroir, par exemple au niveau du panneau avant 9. Le désengagement complet du tiroir 8 de son logement 3 est empêché par une butée 30 disposée du côté du panneau arrière 22, au niveau de la face inférieure 23. Cette butée 30 est faiblement élastiquement déformable, et est prévue pour entrer en coopération avec un rail longitudinal 31 de faible profondeur, ce rail 31 comportant une entrave 32, à proximité de la fenêtre 28, de manière à limiter une sortie maximale du tiroir 8 de son logement 3. Cette entrave 32 empêche la sortie totale du tiroir 8 hors de son logement. En conséquence, la dimension du deuxième évidement 20 est optimisée et maximisée.

[0044] Lors du montage du tiroir 8 dans son logement 3, la butée 30 peut néanmoins être contrainte pour passer l'entrave 32 et entrer dans le rail 31.

[0045] De préférence, pour garantir l'étanchéité du deuxième évidement 20, on réalise une étanchéité globale au niveau du logement 3. A cet effet, le panneau

avant 9 comporte un joint 33 destiné à venir en appui sur tout un pourtour extérieur 34 de l'ouverture 4, à savoir contre la face latérale 5.

[0046] Dans toute la description, l'expression « comportant un » doit être considérée comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

10 Revendications

1. Boîtier cosmétique (1) comportant :

- i) un corps ;
- ii) un couvercle articulé sur le corps,
- iii) un tiroir (8) coulissant dans un logement (3) délimité par l'un ou l'autre dudit corps ou dudit couvercle,
- iv) un organe de fermeture (24) permettant de maintenir le tiroir en position fermée dans son logement,
- v) un moyen d'actionnement (27) pour provoquer l'ouverture du tiroir sous l'effet d'une force de rappel élastique générée par au moins un organe formant ressort (21) solidaire du tiroir, et tel que l'ouverture du tiroir relativement à son logement est indépendante de l'ouverture du couvercle relativement au corps.

2. Boîtier selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** l'organe formant ressort est solidaire d'un panneau arrière (22) du tiroir.

3. Boîtier selon la revendication 1 ou 2 **caractérisé en ce que** l'organe formant ressort vient en appui, en position fermée, contre un fond du logement opposé à une ouverture (4) de ce logement via laquelle le tiroir émerge lorsqu'il est ouvert.

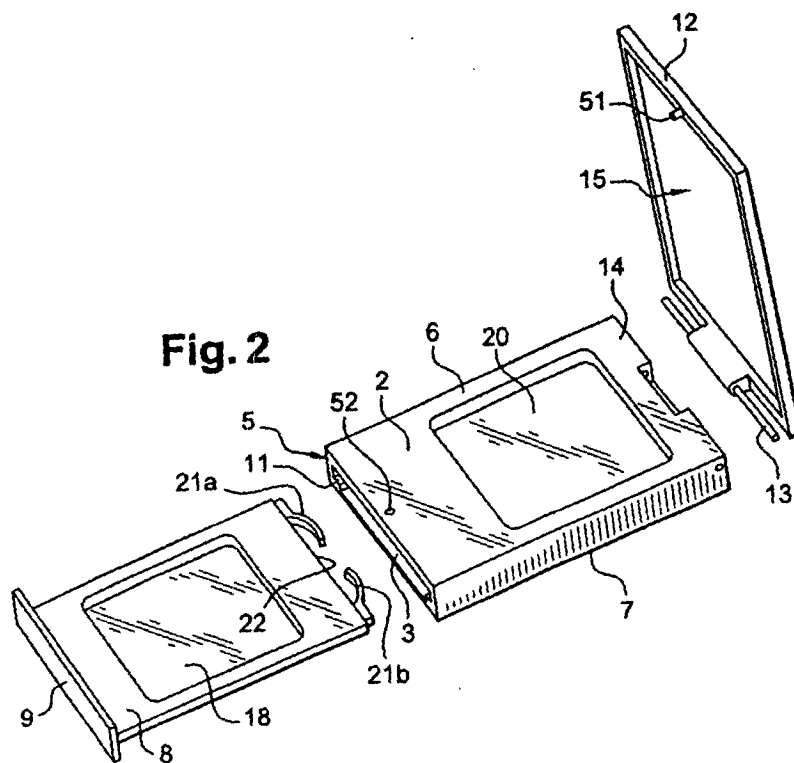
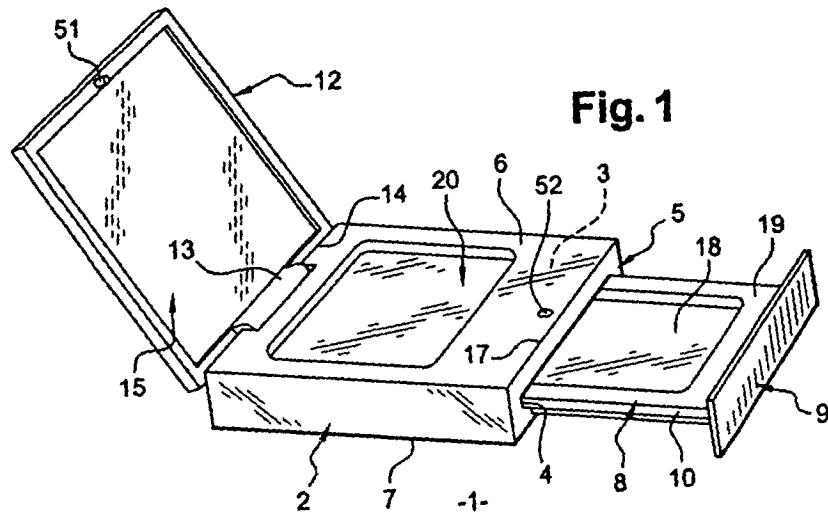
4. Boîtier selon l'une quelconque des revendications qui précèdent **caractérisé en ce que** l'organe formant ressort comporte au moins une languette flexible (21a, 21b) élastiquement comprimée dans la position fermée du tiroir.

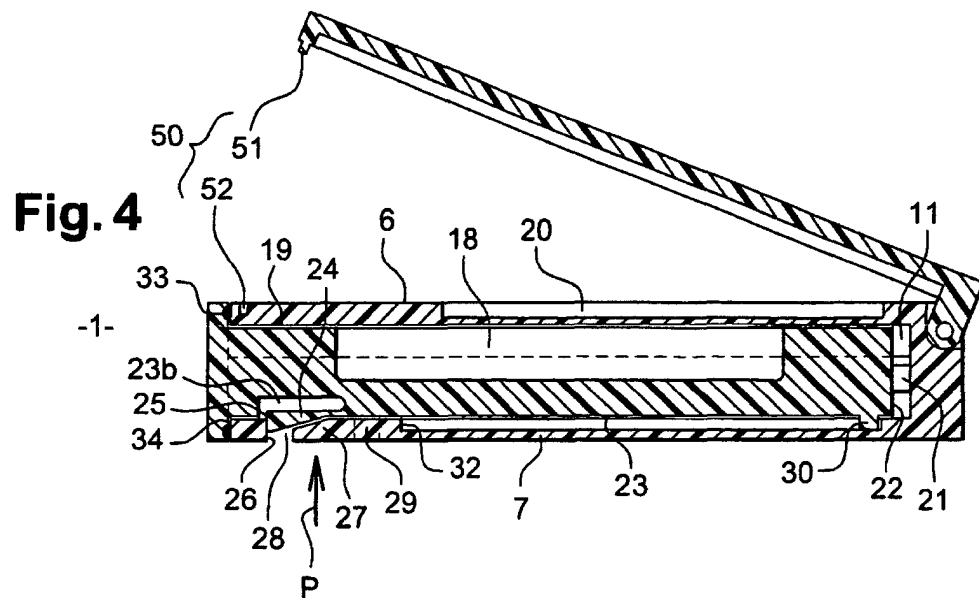
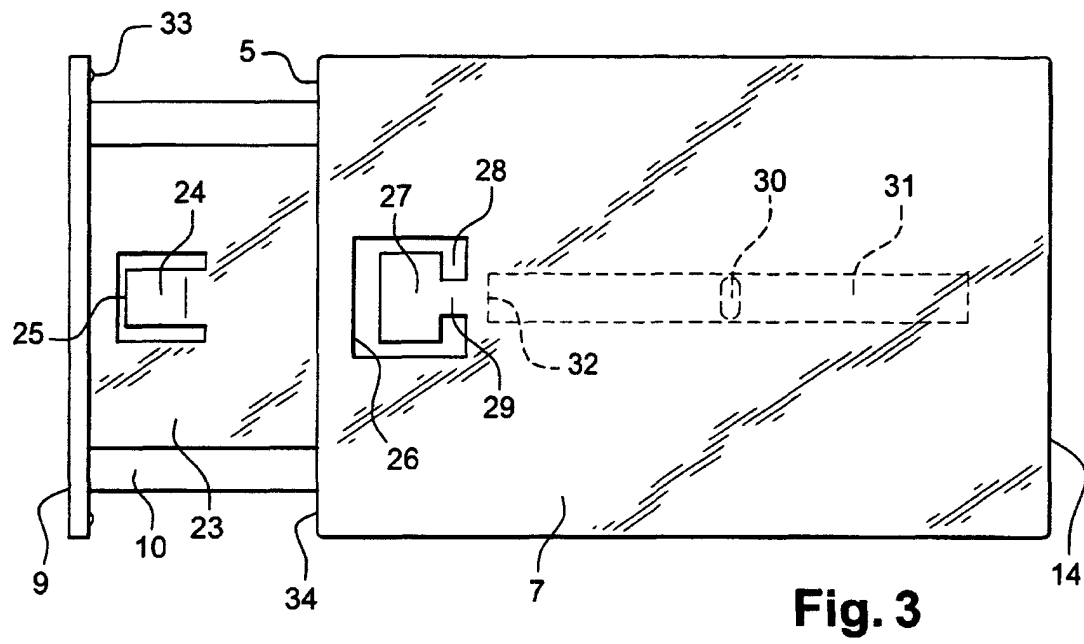
5. Boîtier selon la revendication 4 **caractérisé en ce que** la languette flexible est rapportée sur le tiroir.

6. Boîtier selon la revendication 4 **caractérisé en ce que** la languette flexible est obtenue de moulage avec le tiroir, par exemple par injection.

7. Boîtier selon l'une quelconque des revendications qui précèdent **caractérisé en ce que** l'organe de fermeture est formé par une première partie (24, 25) solidaire du tiroir, et destinée à coopérer avec une seconde partie (26) présentée par l'un du corps ou du couvercle délimitant ledit logement.

8. Boîtier selon l'une quelconque des revendications qui précèdent **caractérisé en ce que** l'organe de fermeture forme un moyen de verrouillage élastique interne (25, 26) comportant une languette (24) élastiquement déformable munie d'un ergot (25) dépassant d'une face du tiroir pour coopérer avec un renforcement (26) du logement. 5
9. Boîtier selon la revendication 8 **caractérisé en ce que** le moyen d'actionnement forme une palette (27) définie dans l'épaisseur d'une face du boîtier, et en communication avec l'intérieur du logement, cette palette étant élastiquement déformable (29) de manière à venir en appui contre l'organe de fermeture interne (24) de manière à le désengager du renforcement (26). 10 15
10. Boîtier selon l'une des revendications 1 à 9 **caractérisé en ce qu'un** rail (31) prévu au niveau d'une paroi intérieure du logement coopère avec une bûtte (30) du tiroir pour empêcher la sortie complète du tiroir hors de son logement. 20
11. Boîtier selon l'une des revendications 1 à 10 **caractérisé en ce que** le tiroir comporte des excroissances latérales (10) coulissant dans des rainures (11) de guidage prévues sur des parois intérieures du logement. 25
12. Boîtier selon l'une des revendications 1 à 11 **caractérisé en ce que** le tiroir comporte au moins un évidement (18) pour y recevoir un applicateur cosmétique, ou un produit cosmétique, éventuellement présenté dans une coupelle. 30 35
13. Boîtier selon l'une des revendications 1 à 12 **caractérisé en ce que** le couvercle (12) est articulé (13) relativement à une face (6) du corps.
14. Boîtier selon l'une des revendication 1 à 13 **caractérisé en ce qu'un** miroir (15) est présenté sur une face de ce couvercle. 40
15. Boîtier selon l'une des revendications 1 à 14 **caractérisé en ce que** le couvercle est articulé à une première extrémité (14) du corps, de préférence opposée à l'extrémité (5) présentant l'ouverture (4) depuis laquelle le tiroir sort de son logement. 45
16. Boîtier selon l'une des revendications 1 à 15 **caractérisé en ce qu'un** face supérieure du corps comporte au moins un deuxième évidement (20) pour recevoir un produit ou un applicateur. 50
17. Boîtier selon la revendication 16 **caractérisé en ce que** le deuxième évidement peut être sélectivement obturé par le couvercle. 55
18. Boîtier selon l'une des revendications 1 à 17 **caractérisé en ce que** le tiroir comporte un joint (33) sur son panneau avant (9) de manière à assurer la fermeture étanche du logement lorsque le tiroir est position fermée.
19. Boîtier selon l'une des revendications 1 à 18 **caractérisé en ce qu'il** est réalisé en résine thermoplastique, expansée ou non, par exemple à partir de dérivés acryliques, celluloses, amides, carbonates, styréniques, éthyléniques, vinyliques ou oléfiniques.







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 04 29 1573

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Y	FR 666 297 A (ESCHWEGE) 30 septembre 1929 (1929-09-30) * page 1, ligne 1-17; figures 1-3 *	1-7, 10-19	A45D33/20
A	* page 1, ligne 51-59 * * page 2, ligne 4-13 * * page 2, ligne 45-47 *	8	
Y	US 4 944 402 A (WU) 31 juillet 1990 (1990-07-31) * figures 1,2,4,7 *	1-3,7, 10-17,19	
Y	EP 0 573 324 A (OREAL) 8 décembre 1993 (1993-12-08) * colonne 1, ligne 40,41; figures 1-3 * * colonne 1, ligne 49 - colonne 2, ligne 1 *	4-6	
Y	FR 674 226 A (MAILLARD) 24 janvier 1930 (1930-01-24) * page 2, ligne 15-22 *	18	
A	US 5 971 119 A (CHI) 26 octobre 1999 (1999-10-26) * colonne 3, ligne 30-36; figures 2A-5 *	8,9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) A45D A45C
A	FR 2 600 240 A (EXAPLAST) 24 décembre 1987 (1987-12-24) * abrégé; figures 1-4 *		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 4 novembre 2004	Examineur Coniglio, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 29 1573

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-11-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 666297	A	30-09-1929	AUCUN	
US 4944402	A	31-07-1990	CN 2074577 U	10-04-1991
EP 0573324	A	08-12-1993	FR 2691887 A1	10-12-1993
			CA 2097778 A1	06-12-1993
			DE 69305694 D1	05-12-1996
			DE 69305694 T2	15-05-1997
			EP 0573324 A1	08-12-1993
			ES 2093378 T3	16-12-1996
			JP 3386846 B2	17-03-2003
			JP 6038831 A	15-02-1994
			US 5460288 A	24-10-1995
FR 674226	A	24-01-1930	AUCUN	
US 5971119	A	26-10-1999	DE 19740929 A1	18-03-1999
			GB 2344280 A ,B	07-06-2000
FR 2600240	A	24-12-1987	ES 295038 U	01-11-1986
			FR 2600240 A3	24-12-1987

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82